



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le quinze du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement à huis clos, dans la salle du Conseil Municipal, afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite aux convocations qui lui ont été faites et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date des convocations : 08 et 10/12/2020

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.

Excusés : Isabelle DESCAMPS, qui donne pouvoir à Monsieur Aimé DUQUENNE

Secrétaire de séance : Mélanie DAZIN-DESLANDES

DELIBERATION N° 2020-36 – URBANISME ET TRAVAUX – MAISON DES ASSOCIATIONS – MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET SECURITE - SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – DEMANDE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS (A.D.V.B.) VOLET « RELANCE ».

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020/30 approuvée en séance du Conseil Municipal le 6 octobre dernier, concernant la validation du lancement des travaux de mise aux normes accessibilité et sécurité-incendie de la Maison des Associations, communément appelée « Ancien Presbytère ».

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'au vue des éléments déjà validés, le montant total des travaux s'élève à ce jour à : 56 432,00 € Hors Taxe, suivant le détail des lots de travaux repris ci-dessous :

Lot	Gros Œuvre	3 998,00 € HT
Lot	Menuiseries aluminium/serrurerie	10 108,00 € HT
Lot	Menuiseries bois/plâtrerie	21 191,00 € HT
Lot	Peinture	6 651,00 € HT
Lot	Courants forts/Courants faibles	12 995,00 € HT
Lot	Menuiserie bois/travaux spéciaux	1 489,00 € HT

Monsieur le Maire annonce que pour la réalisation de ces travaux, une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Départemental au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (A.D.V.B.) – Volet « Relance », pour l'ensemble des travaux du projet.

Monsieur le Maire propose donc que les travaux, dont le détail vient d'être énoncé, soient validés et retenus pour un montant total de 56 432,00 € HT et qu'une demande de subvention au titre de l'A.D.V.B. (volet « relance ») soit déposée auprès des services du Département, conformément aux instructions départementales transmises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, **décide** :

- D'adopter l'opération de réhabilitation de la Maison des Associations de Gruson.
- De donner son accord afin que soit déposée une demande de subvention auprès des services du Département du Nord, dans le cadre de l'A.D.V.B (volet « relance »). au titre des travaux de réhabilitation de la Maison des Associations de Gruson tels qu'ils viennent de lui être présenté.
- De demander l'autorisation anticipée de démarrage des travaux si besoin.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'application de la présente délibération.
- D'arrêter les modalités de financement ci-dessous :

Dépenses travaux HT	56 432,00 €
Subvention du Conseil Départemental (ADVB) – Volet Relance (50%)	28 216,00 €
Autofinancement	28 216,00 €

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Olivier TURPIN

